

FONDE EN 1920

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

LE MATIN

VOTEZ POUR LA PROTECTION

VOTEZ POUR LA ROUVERTURE

des milliers de manufactures fermées depuis que M. King est au pouvoir.

VOTEZ contre William Lyon Mackenzie King

REDACON — ET — ADMINISTRATION : 164 RUE SAINT-DENI, Téléphone: #Est 07

ABONNEMENTS LA MONT FAUTEUX, Agéda 1-2-24

Mont. FAUTEUX, Agéda 1-2-24

\$2.15 Bibliothèque (St-N)

Montréal 83.50

1.00 1.75

Directeur : ROGER MAILLET

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

LE FUTUR DEPUTE DE LAURIER OUTREMONT

L'HONORABLE RODOLPHE MONTY

Norris Prévaricateur

Le prochain collègue de Lapointe

McKenzie-King, dans un discours prononcé à Winnipeg, vendredi dernier, a endossé la candidature de l'hon. T. C. Norris, ex-premier ministre libéral de Manitoba et a déclaré qu'il prendrait ce monsieur dans son cabinet après le 29 octobre.

Cette nouvelle a jeté la consternation dans l'âme canadienne-française. Norris, ministre à côté de M. Lapointe!

Et M. Lapointe avalerait le chameau! QU'EST-CE QUE NORRIS?

En 1890, le gouvernement Greenway, un gouvernement libéral, abolit les écoles françaises et catholiques du Manitoba.

En 1896, le gouvernement conservateur, après s'être assuré par un jugement du Conseil Privé de son pouvoir d'intervention amena devant le Parlement une loi remédiate pour rétablir nos compatriotes dans l'exercice de tous leurs droits.

Les libéraux votèrent tous contre cette loi, alliés à Dalton McCarthy et à Joe Martin.

Sachant que le Parlement ne pouvait vivre qu'à la fin d'avril, ils firent de l'obstruction pendant six semaines pour empêcher que la loi ne vienne en force. Sir Charles Tupper vint devant le peuple aux élections du mois de juin et s'engagea à reprendre sa mesure à sa session d'automne de la même année.

Laurier dénonça cette politique en disant qu'il ne fallait pas toucher à Manitoba. Hands-off-Manitoba! Ce fut le mot d'ordre.

"Je réglerai la question avec mon ami Greenway dans trois mois, ajoutait Laurier."

En effet Laurier régla la question, en faisant donner une demi-heure de français par jour aux petits Canadiens-français.

Nos frères protestèrent contre ce règlement en disant:

"Rendez-nous les droits que nous avions par la loi remédiate de Tupper."

Ils furent obligés à la fin de s'incliner et d'accepter la bribe de justice qu'on venait de leur accorder.

Le gouvernement conservateur de Roblin qui succéda à celui de Greenway respecta scrupuleusement le règlement de Laurier.

Il fut défait par le parti libéral à la tête duquel était l'hon. T. C. Norris.

La politique protectionniste

Pendant que l'Est demande plus de protection douanière contre la concurrence anglaise, l'Ouest prétend que la préférence tarifaire accordée aux produits anglais est une excellente affaire et qu'on devrait l'accroître au lieu de l'abolir. Ce point de vue égoïste des progressistes cause un tort considérable, paraît-il, aux candidats de M. Forke au Manitoba et en Colombie-Anglaise. Dans ces deux provinces, depuis dix ans, l'industrie a pris un développement plein de promesses. Si la préférence anglaise était accentuée, cet avantage serait bientôt perdu.

La politique protectionniste fait passer l'intérêt du Canada avant celui de tous les autres pays, l'Angleterre y compris. En effet, la concurrence anglaise peut ruiner nos fabricants et nos ouvriers tout aussi sûrement que le pourrait la concurrence étrangère venant d'Allemagne ou des Etats-Unis. Il y a même un danger de plus à laisser un avantage commercial indu aux exportateurs anglais, c'est qu'il indispose le peuple canadien contre le lien britannique. Ce point de vue est important et mérite d'être apprécié sérieusement.

Nous tenons pour un gage optimiste le fait que la presque totalité de la presse anglo-canadienne de l'Est se prononce catégoriquement en faveur de l'imposition de droits douaniers plus élevés aux produits de l'industrie des Trois-Royaumes. Québec, avec ses fabriques de chaussures, ses établissements de confection, son industrie corsetière naguère si florissante, sait que la concurrence anglaise lui cause un tort considérable, tant sur le marché local que sur les marchés étrangers. Est-il juste de taxer nos travailleurs canadiens pour payer la dette de guerre et une coûteuse administration, et de faire des largesses aux manufacturiers et aux ouvriers anglais, plus riches que les nôtres?

Malgré les promesses solennelles faites à Mgr Langevin et à tous les Canadiens-français du Manitoba, Norris, à la première session prévariqua, manqua à sa parole, mit fin au règlement Laurier et envia à toutes les écoles le droit d'enseigner un mot de français.

Eh bien! c'est cet homme que McKenzie-King va faire ministre; il vient de le dire à Winnipeg.

"LA LIBERTE" PROTESTE

Le journal "La Liberté", l'organe des Canadiens-français du Manitoba présente la nouvelle, disait de Norris, mercredi dernier, ce qui suit:

"Pour la population française du Canada, l'hon. M. Norris restera l'homme qui a prohibé l'enseignement de français dans les écoles du Manitoba par l'abolition du règlement Laurier-Greenway, et cela malgré les promesses faites aux électeurs.

"Toute la population française du Manitoba ressentit alors vivement l'injure qu'on lui infligeait, mais elle eut la satisfaction de voir ses représentants flageller de main de maître le ministre prévaricateur et ses partisans. Et parmi les vaillants qui dénoncèrent l'infâme, citons: MM. Albert Préfontaine, chef de l'opposition conservatrice, député de Carillon; Joseph Hamelin, député de Ste-Rose-du-Lac; Jacques Parent, député de Morris; Aimé Bernard, député d'Iberville; Joseph Dumas, député de St-Boniface; P.-A. Talbot, député de la Vérendrye.

"Ceci se passait en février 1914, il y aura dix ans bientôt. Depuis ce temps l'injustice continue et M. Norris n'a pas cessé d'en porter tout l'odieux de l'histoire."

Tel est le prochain ministre du cabinet King, le prochain collègue d'Ernest Lapointe, de Cannon et autres hypocrites.

Canadiens-français de Québec, voilà l'insulte et le défi que McKenzie-King vous lance à la face.

A L'HON. M. LAPOINTE

Le peuple de la province de Québec exige que vous déclariez immédiatement la raison qui vous a fait inviter le persécuteur de votre race à entrer dans le cabinet.

Allons, enfants de Québec, forçons M. Lapointe et ses partisans à s'expliquer.

Parlez, M. Lapointe et sans délai.

NOS COUPS... DE PLUME!

Par quel mystère les moutons redeviennent-ils bédouins pendant les élections?

Les télégraphes vont se former en union et ils demandent une augmentation de salaire.

Quant aux morts ils vont voter en grand nombre.

Et ceux dont le domicile est un lot vacant? Organisation rouge, tu es sublimé!

Et ces gens ne voudraient pas prendre un sou dans la poche du voisin et les chercher à voter une élection, sans égard aux dépenses du candidat qu'ils combattent.

89 constables pour protéger les orateurs libéraux.

M. King bredouillant quelques mots de français appris par cœur: "Nous vous avons donné une administration progressiste."

Est-ce un lapsus? Voulait-il dire progressiste?

L'honorable ministre Carro, en parole libre échangiste et protectionniste dans ses lettres!

Il y avait 22,400 personnes dit la "Presse"; il y a une erreur à rectifier, il n'y en avait que 22,399.

D'après la comère, les conservateurs, sont des "Eschéiels en raccourci."

M. Taschereau se défend de faire de la politique fédérale et il parle dans Montmorency en faveur du candidat libéral.

Il est vrai qu'il trouve surtout le moyen de faire de la politique provinciale en parlant des ponts et de la fusion des banques.

Un nouveau recueil de "Lettre choisies" par l'honorable ministre Caron.

Le gouvernement en achètera-t-il une couple de mille exemplaires, comme fut le cas pour les souvenirs politiques de A. Langevin?

Il sera l'une des plus grandes figures du prochain parlement

L'honorable Rodolphe Monty, candidat actuel dans Laurier-Outremont est connu dans toute la province de Québec. Ses qualités de cœur et d'esprit, son affabilité, son bienveillant accueil à tous, sa charité proverbiale ainsi que son éloquence et son érudition en ont fait un des hommes les plus remarquables de notre temps.

A la tête d'un des plus importants bureaux d'avocats de la métropole, il aurait pu se tenir éloigné des luttes de parti et se consacrer uniquement à sa profession et à sa famille. Mais en 1921, conscient de la situation périlleuse de la Province de Québec dans son isolement, et fermement persuadé qu'elle devait se rapprocher des autres provinces, il n'hésita pas un instant quand le Premier Ministre fit appel à son dévouement et à son esprit de sacrifice. Il accepta d'entrer dans le gouvernement et de se jeter dans une lutte qu'il savait sans issue vu l'oeuvre sinistre des préjugés et des colomnies.

Les grands cœurs loin d'être abattus par la défaite se relèvent dans l'adversité. Quand l'honorable Rodolphe Monty se fut rendu compte de la néfaste administration de M. King, des ruines que ce gouvernement accumulait dans le pays, il releva le drapeau conservateur et le promena fièrement dans toutes la province au cours de cette fameuse "Offensive Protectionniste", qui fit rire tout d'abord les rouges et leurs organes. Mais lorsque cette offensive eut pris de l'ampleur, quand ses vagues vengeresses vinrent battre les murs du Parlement d'Ottawa, et se répandirent jusqu'à Québec, le centre du rougisme, les rires se changèrent en injures et en cris de rage.

L'honorable M. Monty qui n'avait pas eu besoin d'espérer pour commencer cette campagne, n'avait pas besoin de réussir pour la continuer.

Cependant le succès dépassa ses attentes et l'aurore radieuse de la victoire

Un homme devant qui l'adversaire s'incline



L'HON. RODOLPHE MONTY, C. P., C. R.

apparaissent déjà à l'horizon quand fut annoncée la dissolution du Parlement.

Mais la semence jetée en terre par son éloquence et celle de ceux qui le suivaient avait déjà germé et tous les jours on voit la certitude d'une riche moisson.

Honorable M. Rodolphe Monty, votre victoire dans votre division est assurée, et les succès que remporteront les Protectionnistes dans les autres comtés de la province, on pourra, comme dit le poète,

En faire jusqu'à vous remonter l'origine.

Cependant si la victoire est assurée il faut prendre garde aux manœuvres frauduleuses que nos adversaires pourraient employer à la dernière heure, et nous ne devons rien négliger pour faire de cette victoire l'une des plus belles et des plus importantes dont l'histoire politique de notre pays fasse mention.

LE MATIN.

La chaussure à Montréal

Dans la ville de Montréal seule nous pouvons trouver une preuve de la prospérité de la chaussure dans le fait que:

1. La Tétrault Shoe Co. dont la capacité de production est de 7,000 paires par jour en fabriquant actuellement 1,500.

2. La J. E. Bell Ltd., dont la capacité est de 1,500 paires par jour en fait seulement 300.

3. La Parisienne Shoe fabrique actuellement 100 paires par jour, alors que sa capacité de production est de 800.

4. La Ames-Holden-McCreedy dont la capacité totale dans deux manufactures était de 10,000 paires par jour est actuellement en faillite.

5. La Geo. Slater est également en faillite et sa capacité de production était de 1,000 paires par jour.

Donc sur une capacité quotidienne de production de 20,300 paires de chaussures il s'en fabrique actuellement 1,900; soit donc une diminution de 90%, soit en définitif 90 chômeurs sur cent.

UN OUVRIER.

M. King et le travail organisé

M. King est-il en faveur du travail organisé? Est-il déterminé à aider les éléments sains de ce travail organisé pour qu'il obtienne son objectif?

Un premier ministre à qui cette question serait posée ne pourrait que répondre dans l'affirmative sous peine de se voir immédiatement balayé du pouvoir.

Mais entre la parole et l'action il y a de la marge.

Car enfin, M. King favorable aux unions ouvrières a abaissé par trois fois le tarif, créant ainsi une situation qui a obligé un grand nombre de manufactures à fermer leurs portes avec la conséquence immédiate du chômage.

Le travail organisé est également contre l'immigration au Canada d'ouvriers qui viendraient faire concurrence aux nôtres. Et M. King par son arrangement avec le gouvernement anglais promet de payer le passage et de donner de l'ouvrage à tous les sans-travail d'Angleterre qui voudrait venir s'établir au Canada.

Voilà un exemple entre mille de la façon dont M. King favorise le travail canadien.

L'honorable M. Monty et les chemins de fer

L'honorable Rodolphe Monty parlant dans une assemblée cette semaine a fait la déclaration suivante à propos du problème ferroviaire.

"Je ne crois pas qu'on ait tenté l'essai loyal" dont on avait parlé. Je suis d'opinion qu'on le tente sérieusement. Mais pour cela plus de dépenses inutiles. Plus d'achat d'hôtel Scribe, plus de radios et de champs de golf; que l'on coupe les hauts salaires, que l'on ramène la prospérité au pays par la protection. Et cette prospérité amènera à nos chemins de fer un trafic plus considérable. Alors seulement on pourra faire ce véritable "essai loyal" dont parlait le gouvernement King. Et si cet essai ne réussissait pas, on verra alors ce qu'il y a à faire."

UN TEMOIN.

L'hon. M. Béland à Lambton

Ces jours derniers, le "Soleil" publiait un extrait d'un discours prononcé par l'honorable M. Béland, à Lambton, dans lequel on trouve la phrase suivante: "Le Bulletin des Agriculteurs," qui n'est pas sympathique au parti libéral, disait, il y a 15 jours, qu'un cultivateur qui est en faveur de la protection a perdu la tête."

Si réellement M. Béland a dit cela, nos lecteurs qui connaissent parfaitement notre attitude sur la protection des produits agricoles, se demanderont si ce n'est pas lui qui a perdu la tête et aussi le cœur pour oser faire une affirmation aussi fautive.

"Le Bulletin des Agriculteurs"

Aye, Ready Ready!

Sir Wilfrid Laurier déclarait au théâtre Russell le 28 septembre 1914:

"Le premier ministre (Borden) nous a dit que la guerre serait longue et qu'il faudrait faire encore beaucoup de sacrifices. Dites seulement le mot, M. Borden, et toute la population du Canada comme un seul homme se hâtera de répondre présent, (Aye, Ready!)"

JUSQU'AU BOUT

M. King, parlant après sir Wilfrid, ajouta que le "Canada a le devoir dans cette guerre d'aller jusqu'au bout."

Sépulcres blanchis!

Malheur à vous, disait J.-C., scribes et pharisiens hypocrites, qui avez grand soin de passer votre eau au tamis pour ne pas avaler un moucheron mais qui avalez un chameau;

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites qui nettoyez le dehors de la coupe pendant que le dedans est plein de rapine et d'impureté;

Malheur à vous, scribes et pharisiens qui êtes semblables à des sépulcres blanchis qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes mais qui au dedans sont pleins d'ossements de mort et de toutes sortes de pourriture.

Au dehors vous paraissez justes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'indignité.

Ces paroles sont la peinture de l'hypocrisie de nos chefs libéraux, Lapointe, Cardin, Béland et Cannon.

En 1914, ces rouges s'unissent aux conservateurs pour envoyer des troupes en Europe, au prix de millions et de millions.

Un jour le gouvernement Borden décide de demander au Parlement une loi de conscription; il réunit les rouges en séance secrète, leur explique les raisons qui nécessitaient cette mesure.

Tous, sans exceptions, acceptent la mesure.

Fielding, Pugsley, McLean, Pardee et tous les chefs libéraux anglais félicitent M. Borden et s'engagent à le supporter; Stewart, premier ministre de l'Alberta garantit à Borden qu'il est tout feu et tout flamme pour la conscription. Norris, premier ministre du Manitoba, au nom du parti libéral de sa province et de son gouvernement promet sous serment d'aider à Borden.

La conscription est imposée par tous ces gens, sans qu'une voix discordante se s'élève, à part Barrette et ses amis.

Lapointe et ses amis ne se prononcent pas contre, tout ce qu'ils demandent c'est un referendum sur la question, sachant d'avance que la mesure serait votée par une grosse majorité du peuple canadien.

Après que la mesure est adoptée, tous ces libéraux sans exception votent d'un seul coup, dans une seule séance un montant de 500 millions pour mettre la loi en force.

Au bout de quelques mois un autre demi-milliard est demandé et voté, sans qu'une voix s'élève contre ces dépenses énormes.

BILLET DU SAMEDI

LE TRIOMPHE DE LA CONSCRIPTION

Je voyageais cette semaine dans un train entre Québec et Montréal. Dans le fumoir sur le banc en arrière de moi, je rencontrai la voix du bonhomme Latrompe, un vieil habitant, bleu comme l'azur et la langue bien pendue. Je m'empressai d'aller prendre part à sa conversation avec un rouge qu'on voulait convertir. Celui-ci, à chaque argument, se contentait de répondre: "et la conscription".

"Eh! bien oui, la conscription, fit le bonhomme agacé, parlons en, bâche, je n'étais pas en faveur de cette mesure, mais je l'ai subie; que de mes fils sont partis là-bas et l'un n'est pas revenu. Mais pourquoi relever cette chose morte et enterrée, comme le disait dernièrement un candidat rouge? Il y a eu bien des rouges qui ont abandonné Laurier sur cette question et qui en furent partisans, de même que de nombreux conservateurs y furent opposés.

Un journal rouge n'a-t-il pas écrit l'autre jour que la conscription avait été imposée comme condition de l'entrée en guerre de l'Amérique à côté des alliés?

Du reste, si Laurier avait été au pouvoir il l'aurait établie lui aussi, car on ne pouvait pas faire autrement. Seulement Laurier était plus "tourneur" et il aurait trouvé un moyen d'arranger la chose pour que ça paraisse mieux. Il aurait réuni une grande assemblée à Québec ou à Montréal et aurait dit quelque chose comme ceci:

"Mes chers électeurs, nous sommes arrivés à une chose terrible. La guerre se prolonge et nos deux mères patries, la France et l'Angleterre sont en danger; on nous demande des renforts pour nos troupes, pour notre vaillant 22ème qui a converti de gloire le nom de canadien-français.

Nous sommes obligés d'appeler les milices. Or la loi nous fait un devoir d'armer tous les hommes valides de 18 à 45 ans, mariés ou célibataires et quelques soit leur emploi. Nous allons être complètement ruinés. L'envoi de nères de familles au feu nous mettra sur les épaules une charge que nous ne pourrions supporter, il y aura trop d'orphelins que nous devons faire vivre, d'autant plus que nous devons soutenir les familles des soldats pendant la guerre et des blessés pendant la paix. De plus tout notre pays va être désorganisé; il ne restera ici que les enfants, les vieillards et les invalides.

Mais vous savez que ma politique a toujours été une politique de conciliation et de juste milieu.

J'ai donc obtenu de l'Angleterre au lieu d'envoyer nos hommes, de m'en envoyer

Lapointe et Cannon sont compères et compagnons avec Borden qui leur accorde en retour un immense patronage pour leurs amis.

Fiset, un rouge, un chef libéral, est mis à la tête de la conscription à la demande même de ses amis intimes Lapointe et Cannon.

Des officiers rouges parcourent les campagnes, galonnés jusqu'au cou, pour le recrutement.

Des rouges organisent partout des fabriques de munitions, de boulets et ramassent l'argent de la conscription par pochettes.

Voilà qu'arrivent les élections de 1921 et vous les entendez, les larmes aux yeux, dénoncer les dépenses qu'eux-mêmes ont voté, condamner la conscription qu'ils ont acceptée, se plaindre de l'envoi des troupes qu'eux-mêmes ont habillées et armées.

Une fois arrivés au pouvoir, ils courent après Fielding pour en faire leur camarade et leur principal ministre, ils nomment Pardee sénateur, Pugsley à la tête d'une commission au salaire de \$10,000 par année; vont chercher Stewart dans l'Alberta pour en faire leur ministre de l'Intérieur; McLean est nommé juge à la Cour d'Échiquier; on le fait passer même avant Audette qui par ordre de séniorité avait droit à la première place.

En un mot, on encourage tous ceux qui avaient été pour la conscription, à part de Meighen qu'on dénonce au peuple de la Province de Québec.

Norris n'avait pas encore eu sa récompense; MacKenzie-King vient d'annoncer qu'il sera son ministre après les élections du 29 octobre!

Norris, le conscriptionniste! Norris, le persécuteur infâme des Canadiens-français du Manitoba, sera le collègue d'Ernest Lapointe et de Cannon après le 29 octobre!

Scribes et pharisiens hypocrites! Vous nettoyez le dehors de la coupe pendant que le dedans est plein d'iniquités.

Scribes et pharisiens hypocrites! Vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux au dehors, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture;

Scribes et pharisiens hypocrites! vous avez peur d'un moucheron, mais vous avalez des chameaux.

que 10,000. De plus mon gouvernement a décidé d'exempter les hommes mariés et ceux dont le travail est absolument nécessaire au pays.

Nous allons donc présenter une loi d'exemption à ce sujet et nous espérons que vous nous tiendrez compte de ce que nous avons fait pour faire la part du feu. Le tour aurait été joué et cette loi de conscription, ou plutôt d'exemption, aurait été considérée comme un bienfait.

Malheureusement Borden était plus franc et plus sincère. Il n'a pas mis de gants pour présenter cette loi et le parti conservateur en a subi encore aujourd'hui les conséquences.

Mais il ne faut pas oublier que les libéraux ont voté pour le principe du bill et qu'ils ont voté également tous les arguments demandés pour la mettre en vigueur.

J'arrivais à destination et je suis bien à regret de prendre congé du bonhomme qui était lancé et qui parlait sans arrêter et sans cracher.

Graindavoine.

Le Bulletin de Présentation de l'hon. M. Monty

QUELQUES-UNS DES ELECTEURS QUI ONT SIGNE LE BULLETIN DE PRESENTATION DE L'HON. MONTY, C.P., C.R.

- Quintal, Joseph, 581 Durocher, marchand.
- Mongeon, Martial, 2138 St-Laurent, marchand.
- Bellefleur, Henry G., 238 St-Joseph Bly West, Ag-Shinnick, John A., 315 Querbes, gérant.
- Daignault, Henri, 648 De Gaspé, marchand.
- Lamoureux, S., 2224 St-Dominique, entrepreneur.
- Quimet, W., 1911 Esplanade, Ent. couvreur.
- MacGregor, H. R., 2188 Mance St., gérant.
- Lachapelle, R., 2292 St-Laurent, marchand.
- Mathieu, Delphis, 1845 St-Dominique, march.
- Demers, Paul, 14 Van Horne, entrepreneur.
- LaSalle, L. T., 11 Laurier Est, marchand.
- Fisher, Norbert, 2532 Waverley, marchand.
- Fortin, Josephat, 33a Villeneuve Est, compta.
- Blanchard, J. E., 2131 Bly St-Laurent, plomb.
- Milstein, Joseph, 2051 Clarke, boucher.
- McEwen, L., 590 St-Denis, Serrurier.
- Latimer, R. J., 1095 St-Viateur, marchand.
- Milot, Arthur, 1955 St-Laurent, comm. mar.
- Klein, Adolph, 180 Blvd St-Joseph O., Gent.
- Mandeville, A., 2060 St-Dominique, tailleur.
- Levitt, Man., 1275 St-Dominique, menuisier.
- Gendron, A. H., 20 Labarre, buandier.
- Mousseau, P. Auguste, 1128 Isabeau, boucher.
- Chausse, Aug. 2219 Waverley, agent.
- Keller, L., 1968 St-Laurent, gérant.
- Dupuis, J. N., 1275 St-Viateur, marchand.
- Levitt, Man., 1650 Hutchison, voyageur.
- Tansey, Denis, 875 St-Catherine Rd., Ins. Agt.
- Godin, Eugène H., 704 Wiseman, avocat.
- Jarry, Maxime, 2084 Blvd St-Laurent, bouch.
- Caron, A., 2270 St-Laurent, forgeron.
- Lorton, A. J., 49 Joyce, march. de produits.
- Lachapelle, J. W., 2441 St-Urbain, marchand.
- Gélinas, Victor, 1962 St-Laurent, marchand.
- Albert Jones, 2070 Clarke, ins. broker.
- John Crawford, 5262 St-Park, broker.
- Wm. G. Hopper, 19 St-Catherine Rd., opérat.
- C. H. Woodhead, 711 1/2 Champagnon, Ins. Agt.

QUI A DIT CETTE PHRASE QUE L'ON ATTRIBUE A L'HON. M. MEIGHEN

La réponse du "Soleil" de Québec, orane du par i l'éval. — C'est Sir Wilfrid Laurier qui a offert à l'Empire jusqu'au dernier homme et le dernier sou.

Le "Soleil" de Québec publiait en date du 25 septembre 1914 la dépêche suivante:

"Ottawa, 25. — Adressant la parole à une convention de méthodistes, à Ottawa, Sir Wilfrid Laurier, déclara, en parlant de la guerre, que "nous devons être fiers de ne pas être les agresseurs dans le présent conflit. Nous devons être fiers, dit-il, malgré toute la répugnance que nous avons pour la guerre parce que nous combattons pour la cause de la justice, de la sincérité. L'histoire fait voir que lorsque l'Empire britannique entra en guerre, c'était parce que la paix ne pouvait pas être honorablement maintenue. Notre devoir en Canada, est d'aider la mère-patrie jusqu'à la contribution de notre dernier dollar, et la participation de notre dernier soldat, si nécessaire.

Sir Wilfrid déclara de nouveau au milieu des applaudissements de plusieurs personnages distingués, parmi lesquels on remarquait l'honorable Martin Burrell, ministre de l'Agriculture, le maire McVeity et N. W. Rowell, chef de l'opposition de la législature d'Ontario que "le sabre ne devait pas être replacé dans le fourreau avant que ce furibond Kaiser eût appris que ce qu'il détermina comme une simple "feuille de papier" a une signification plus importante que celle-là.

Que l'épée brille sur les têtes allemandes tant que la dignité de la Belgique n'aura pas été restaurée dans toute son intégrité. Nous entrons dans une nouvelle phase de la composition de l'histoire des peuples et nous tournons présentement une page immortelle. Si cette guerre indique quelque chose, elle veut dire la suprématie du monde maintenue par la tyrannie ou la liberté. La loi souveraine de l'Allemagne est de gouverner par la force brutale, mais le principe de l'Empire britannique, est de gouverner par la loi du droit, de la justice et de la liberté."

SOUS LE REGIME LIBERATRE

Et depuis, on se souvient de l'inutile campagne pour les copies françaises des bulletins de renseignement au ministère du commerce.

Et à celui des douanes !

Et à celui de l'agriculture.

Et les Canadiens-Français congédiés à l'imprimerie de l'Etat et remplacés par des "blokes".

Et les nominations exclusives d'unilingues, (anglais naturellement), aux différents postes de l'administration.

Et dernièrement à Hallsbury.

Et récemment, à Shrubrooke.

Et sur dix-neuf sous-ministres ou chefs de département, un seul nom français.

Et encore est-ce un transfuge, qui porte le nom symbolique de Desbarats.

Encore une fois: What's in a name ?

Et les timbres bilingues ?

Et les monnaies bilingues ?

Et la honte de Wembley? Affront d'autant plus sanglant que, deux pas plus loin, les Boers, vaincus d'hier, gravitent fièrement leur langue au fronton et partout dans le pavillon sud-africain.

Et la gifle formidable que le gouvernement fédéral vient d'appliquer non seulement au français, mais à toute notre histoire, dans l'affaire des plaques de la

PAROLES DE LAURIER

Que les temps sont changés

(EXTRAIT D'UN DISCOURS PRONONCE PAR SIR WILFRID LAURIER, IL Y A QUELQUE TRENTA ANS).

"Depuis soixante ans, jamais l'ombre d'un scandale—plus que cela; jamais sur aucun homme public anglais. Tout homme public, en Angleterre, qu'il soit libéral ou conservateur, a les mains nettes, et personne ne peut aujourd'hui montrer du doigt ce pays.

"J'ai le regret de ne pouvoir en dire autant du pays de nos voisins, la France, ni de celui de nos voisins, les Etats-Unis et je suis encore bien plus peiné qu'on n'en puisse dire autant de mon propre pays, le Canada. Aux Etats-Unis comme en France, au Canada comme aux Etats-Unis, la corruption a envahi toutes les branches de l'administration.

"IL Y A TOUTEFOIS CETTE DIFFERENCE entre les Français et les Américains d'une part et les Canadiens d'autre part, qu'en France comme aux Etats-Unis les coupables doivent rendre comptes et subir un châtiment. Tandis qu'au CANADA ON LES TROUVE PARTOUT AU SOMMET.

"Je pourrais vous citer quelques-uns des plus grands noms de l'histoire de France contemporaine qui ont été déshonorés NON PAS PARCE QUE CEUX QUI LES PORTAIENT AVAIENT ETE TROUVES COUPABLES D'ACTES DE CORRUPTION, MAIS PARCE QU'ILS S'ETAIENT ASSOCIES A DE MALHONNETES GENS. Jetez un coup d'oeil sur les Etats-Unis et vous ne compterez plus les hommes publics qui ont vu leur carrière se terminer brusquement parce qu'on les avait convaincus de péculat.

"AU CONTRAIRE QUE VOYEZ-VOUS AU CANADA? Avez-vous jamais entendu parler d'un homme public canadien qui, pris en flagrant délit de corruption, ait été forcé de se retirer au second plan, ou même de disparaître tout à fait?... SIR WILFRID LAURIER, cité par "l'Action" de Jules Poirier, No du 9 mai 1914.

Commission historique; injure contre laquelle le président de la Saint-Jean-Baptiste, M. Victor Morin, a si noblement, mais si vainement protesté.

Et d'autres, et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, qui se sont produits hier, qui arrivent sans doute aujourd'hui où arriveront demain.

Et pendant ce temps-là, Ernest Lapointe et les autres belants restent là, heureusement, bêtement, servilement ministres pendant que, satisfait, le troupeau broute voluptueusement.

Quelle race de vaincus que la nôtre !

Mais cela peut-il durer longtemps ?

Blos solide! plus bloc que solide!

Bloc! oui, pour la stupidité naïvement servile, la veulerie coïseuse; ah! oui, c'est un fameux bloc.

Solides! je t'en passe un papier: depuis trois ans, ils ont solidement, solidement plutôt tout abandonné, tout lâché.

Déclarations, convictions, principes, promesses; ils ont tout sacrifié sur l'autel, non de la patrie, mais du patronage

Ce qui chez eux est le plus dégoûtant, dégoûtant jusqu'à l'écoeurement, écœurant jusqu'au dégoût, c'est l'apathie morveuse, la lâcheté aplatie, avec laquelle ils assistent, impassibles et bovins, à la persécution systématique de leur langue par le gouvernement qu'eux seuls tiennent au pouvoir de toute la puissance infinie de leur incommensurable larbinerie.

A ce sujet, résumons les trois années du régime King, avec l'orchestre des soixante-cinq comme obligato en sourdine.

(1) Note pour le "Soleil": Troupeau: réunion d'animaux domestiques élevés et nourris dans un même lieu. Réunions de moutons qui paissent ensemble. V. Larive & Fleury. (Petit Dictionnaire).

(2) Bureaucratie: posséder le pouvoir. Cf. v.

Jean RENAUD.

Douleur dans le côté. "Depuis longtemps je souffrais d'une forte douleur dans le côté et dans le dos. J'ai essayé plusieurs remèdes sans résultat. Je commandai alors une bouteille d'essai de Novoro du Dr Pierre. Je n'avais pas fini la bouteille que la douleur avait disparu," écrit Mrs. Lena Marquardt de Stonewall, Man. Cette excellente médecine végétale régularise les fonctions organiques et améliore la condition du sang. Ce n'est pas une drogue de pharmacie, le remède est fourni par des agents spéciaux seulement. Ecrire au Dr. Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

DERBY CIGARETTES

LA FARINE REGAL

est indispensable à la ménagère qui désire faire les gâteaux et pâtisseries appétissants, légers, délicieux et nourrissants; cela parce qu'elle est faite avec le choix des meilleurs blés canadiens dans les moulins les mieux outillés et les plus modernes.

Vendue partout en sacs de 7-14-24½ et 98 livres, et en barils de 98 et 196 livres.

St. Lawrence Flour Mills Company, Limited
MONTREAL

PROTECTION INSUFFISANTE. STAGNATION DE L'INDUSTRIE. USINES FERMÉES.

CANADA

PROTECTION COMPLETE. PROSPERITE. FABRICATION INTENSIVE.

ETATS-UNIS

Protection Inadéquate vs. Protection Complète

M. Cardin soutient, au nom de M. King, que l'industrie canadienne est suffisamment protégée. Qu'est-ce donc qu'il entend par protection suffisante ?

Le tarif actuel du Canada ne dépasse pas en moyenne 17%. N'avons-nous donc pas payé assez cher pour savoir que ce n'est là que du libre-échange recouvert d'une couche superficielle de protection à l'intention des gogos ?

Si vous aviez l'ennui d'avoir un géant pour voisin et que vous vouliez l'empêcher de saccager vos platebandes, vous n'auriez pas la naïveté de lui fermer le chemin avec une minuscule barrière pour enfants.

M. King ne fait cependant pas autre chose lorsqu'il arbore sa prétendue protection.

Le géant américain enjambe tous les jours avec une remarquable aisance notre ridicule tarif de 17% qui ne barre rien, et ne cesse de décharger sur notre marché ses produits, en telle quantité qu'ils n'y laissent pour ainsi dire plus de place aux nôtres.

Conséquence: un millier de manufactures fermées par tout le Canada et près de 10,000 ouvriers sans travail.

Voilà la protection suffisante de M. King et de M. Cardin.

Quel contraste avec les Etats-Unis dont le tarif moyen est de 45%. Grâce à cette vraie barrière, leurs manufacturiers n'ont rien à craindre de la concurrence étrangère, se moquent en particulier de la compétition canadienne rendue impuissante, fournissent à quiconque se présente un travail continu et rémunéré largement, sont en un mot plus florissants que jamais.

Les Etats-Unis prospèrent, parce qu'ils connaissent la véritable protection.

Le Canada rétrograde, au contraire, parce qu'il ne connaît de la protection qu'une mauvaise parodie.

Protection de nom vs Protection de fait

Il est faux d'ailleurs qu'un tarif élevé augmente nécessairement le coût de la vie comme font mine de le prétendre les tenants de bas tarif. Nous en appelons encore à l'exemple américain qui prouve éloquentement le contraire.

Malgré que le tarif moyen des Etats-Unis soit presque trois fois plus élevé que celui du Canada, le coût de la vie est moindre chez nos voisins que chez nous.

L'Hon. M. Patenaude a donc mille fois raison de dire:—

"Notre peuple ne retrouvera sa prospérité perdue que lorsqu'on lui aura assuré enfin la protection adéquate qui lui manque, et je la demande bien haut en son nom."

Un vote pour le candidat de Patenaude est un vote pour le Canada

Le Comité Central Conservateur, 120 rue St-Jacques, Montréal, Qué.

Les quatre moyens d'aider LE MATIN

N'oubliez pas que LE MATIN n'accepte les subsides d'aucune clique, d'aucune société financière intéressée à endormir l'opinion publique. Il a besoin pour vivre, d'une clientèle honnête, nombreuse et désintéressée.

Vous pouvez l'aider de quatre manières:

- 1° — Par la propagande. Lisez le MATIN en tramway, en chemin de fer, partout. Portez-le dans votre poche, "le titre en dehors". Faites-le lire à vos amis non abonnés, chaque fois. Mentionnez l'annonce du MATIN quand vous achetez chez les annonceurs. qu'il publie un article susceptible de les intéresser. Dites partout tout le bien que vous pouvez en penser.
- 2° — Par l'annonce. Annoncez vos produits dans le MATIN: votre annonce sera VUE et lue par une clientèle de choix. Faites publier dans le MATIN les annonces judiciaires, les avis légaux, etc. Faites accorder au MATIN les annonces des industries et corporations dont vous faites partie. Achetez de préférence chez les marchands qui annoncent dans le MATIN.
- 3° — Par l'abonnement. Abonnez-vous au MATIN! Faites abonner vos amis au MATIN.
- 4° — Par les commandes d'impression. Apportez au MATIN tous vos travaux de ville: lettres, enveloppes, factures, cartes d'affaires, billets, reçus, etc. Faites imprimer au MATIN les factums des causes dans lesquelles vous êtes parties, les rapports et les programmes des fêtes que vous organisez. Faites envoyer au MATIN les impressions des sociétés et compagnies où vous êtes intéressés, des municipalités, commissions scolaires, fabriques d'églises et autres corps publics où vous exercez votre influence.

TOUT HOMME QUI SE PRETEND BIEN INFORME DOIT LIRE "L'ILLUSTRATION" LE PLUS GRAND MAGASIN ILLUSTRE DE FRANCE En vente à Montréal dans tous les bons dépôts de journaux.

AVOCATS
Téléphone Main 7693
J.-A. BEAULIEU, C.R.
AVOCAT
50, RUE NOTRE-DAME, OUEST
Edifice "Duluth", Chambre 42
MONTREAL

CONNaissez-VOUS LE CHOCOLAT **MARTOUGIN?**

Salluste Lavery, B.C.L. Maurice Demers, L.L.L.
LAVERY & DEMERS
Avocats et Procureurs.
15, ST-JACQUES, Montréal
Tél. Harbour 4118-4119.
Cable adresse: "Salluste".

CHARLES H. BERARD
B. Sc., L.L.L.
AVOCAT
30 St-Jacques Chambre 42
Tél. MAIN 0295

Hon. Rodolphe MONTY, C.F., C.R.
Alfred Duranleau, C.R.
H. S. Ross, C.R.
Eugène R. Angers.
J. C. Martineau.
MONTY, DURANLEAU, ROSS & ANGERS
AVOCATS
SUITE: 90 ST-JACQUES
TELEPHONE MAIN 140

Téléphone Main 295
L. Conrad Pelletier, c.r.
AVOCAT
ancien Bâtonnier
30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42
MONTREAL.

NOTAIRES
JOSEPH L. GIRAUD
NOTAIRE
35 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5030

Téléphone MAIN 4018
P. E. BLONDIN
NOTAIRE
Edifice "Montreal Light Heat"
83 CRAIG OUEST

ARCHITECTES
Tél. Main 2287 Rés. Rockland 349
J. E. C. DAoust
ARCHITECTE
Diplôme de l'A. A. P. Q.
successeur de GAUTHIER & DAoust
180, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

Aldéric Blain, L.L.L. Rés. 6848. Saint-Denis Calumet 0799-w
Jean Fauteux, L.L.L. Rés. 5426. 7ième Avenue Clairval 2889-j
BLAIN & FAUTEUX
AVOCATS
Immeuble Duluth, Chambre 21
Maïs 5228
50, Ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Etampes en caoutchouc
DE TOUS GENRES
A. DEROME ET Cie
20 et 22 Notre-Dame (Est)
Téléphone: Main 4679 Montréal

FINE 'Le Fleuriste'
Bouquets pour mariages et réceptions
Tributs floraux à bref délai
637 rue STE-CATHERINE O.
MONTREAL

L'AGENT PRINCIPAL
de notre EXISTENCE
Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vue.
L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRECIEUX.
Le PRIX de vos VERRES comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00 à \$9.00 complet, avec une garantie.

TAIT-FAVREAU
LIMITEE
L. FAVREAU, Opticien, Optométriste, Spécialiste
197 Ste-Catherine Est
TEL. EST 7377

PHARMACIES MODELES GOYER
184-186 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 4940-4275
700 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 3268-4698
MONTREAL

Dr J. M. E. Prevost
Des Hôpitaux de Paris, Londres, New-York.
Traitement scientifique des maladies de la nutrition, du tube digestif, de la peau, des voies urinaires, des maladies chroniques. Electricité, Photothérapie, Physiothérapie.
HEURES DE BUREAU.
10 hrs. a.m. à midi. 3 hrs. p.m. à 6 hrs. p.m.
34 RUE HUTCHISON
Près Sherbrooke, - Montréal

Dr. Philippe Panneton
OCULISTE et AURISTE
Ex-assistant, Fondation Ophtalmologique Kotschid. — Ex-assistant-bénévole, Hôpital Boicet. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophtalmologie.

Dr. Philippe Panneton
OCULISTE et AURISTE
Ex-assistant, Fondation Ophtalmologique Kotschid. — Ex-assistant-bénévole, Hôpital Boicet. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophtalmologie.

Dr. Philippe Panneton
OCULISTE et AURISTE
Ex-assistant, Fondation Ophtalmologique Kotschid. — Ex-assistant-bénévole, Hôpital Boicet. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophtalmologie.

Pourquoi l'hon. Walter Mitchell a démissionné

Quelques passages intéressants de la lettre de l'ancien député de Saint-Antoine à son ancien chef.

"Une question qui me paraît si vitale pour le Canada à l'heure actuelle."
L'hon. W. C. Mitchell.
"Du bloc solide, personne ne se détache, excepté les hommes de valeur."
L'hon. M. Patenaude.

"A la réception du discours du budget cette année, tel que prononcé par le ministre suppléant des Finances, bien que troublé par ce qui me semblait indiquer un changement dans les principes qui ont gouverné jusqu'ici la législation tarifaire, j'ai néanmoins hésité à différer d'opinion jusqu'à ce que j'eusse été convaincu par les déclarations en Chambre d'au moins trois de vos ministres, que la politique Laurier-Fielding avait été abandonnée. Le ministre de l'Intérieur a dit que le budget actuel sonnait le glas funèbre de la protection, tandis que le solliciteur général et le ministre de l'Agriculture ont clairement fait comprendre que la politique de votre gouvernement tendait à la mise à exécution du programme de 1919 que le ministre de l'Agriculture a déclaré avoir un effet semblable à celui du parti progressiste.

"Le programme tarifaire de 1919 est un auquel je n'ai jamais souscrit, et devant le programme sur lequel j'ai moi-même été élu c'en est un auquel je ne pourrais maintenant souscrire. Mes vœux sont aujourd'hui ce qu'elles étaient en 1921, à savoir que la prospérité con-

tinue de notre pays dépend absolument d'une politique de protection raisonnable et de la stabilité dans les questions fiscales qui assurera la survivance des entreprises établies et du tarif des compagnies de transport, donnera du travail à nos ouvriers, un marché à nos produits domestiques, encouragera l'immigration et préviendra l'émigration.

"Je sens par conséquent, que la seule chose qui me reste à faire est d'offrir ma démission comme membre de la Chambre des Communes.

"Il est inutile pour moi de vous dire que j'ai pris cette décision avec le plus profond regret, mais je sens que vous serez d'accord avec moi, qu'après m'être engagé vis-à-vis de mes électeurs sur cette question et, à tort ou à raison, qu'après en être arrivé à la conclusion que la politique tarifaire qu'il me faut endosser est incompatible avec ces engagements, je ne pourrais en conscience prendre une autre attitude que celle prise présentement."

(Extrait de la lettre de l'hon. M. G. Mitchell, au très hon. W. L. Mackenzie-King, 14 mai 1924.)

Les bienfaits de la Protection

L'EXEMPLE DE L'AUSTRALIE

Essor prodigieux imprimé à son industrie par son nouveau tarif.

Tous les pays du monde, à très peu d'exceptions près, ont augmenté leurs tarifs depuis la guerre.

Le Canada, sous la direction vacillante de Mackenzie-King, sous la dictature de Forke et de Crerar, a baissé son tarif.

Soixante-trois pays protègent de plus en plus leurs industries, leurs agriculteurs, leurs ouvriers. Le Canada, sous Mackenzie-King, expose les siens à une concurrence ruineuse de la part de ses voisins beaucoup plus forts que lui.

L'exemple de l'Australie, est frappant et devrait inspirer nos gouvernants.

Un nouveau tarif a été mis en force en Australie, le 25 mars 1920. Ce tarif comporte des augmentations substantielles des droits de douane sur presque tous les items.

Le département du Commerce et des Douanes vient de publier, en juin dernier, une intéressante liste de marchandises dont la fabrication a commencé en Australie depuis l'application du présent tarif douanier, en mars 1920. Cette liste comprend entre autres choses: tôles d'acier, valves électriques, records de gramophones, cuivre en barres, fil et tuyaux, pièges à lapin, cuir de chamois, oeillets, briquettes, désinfectants pour moutons, fer galvanisé, fil d'acier, laine filée, acier fin, lingots et billets, signaux de chemin de fer, chaussures en caoutchouc, vis de bois, bouillons à clavette et autres objets de même nature, fils de coton, tissus à serviettes, soudé caustique, huile raffinée, tubes de chaudières à vapeur, alternateurs et générateurs électriques, corsets, glacières et ustensiles de cuisine en aluminium.

Une autre liste, également préparée par le ministère des Douanes donne les industries, qui tout en étant pas nouvelles, ont considérablement développé leur production depuis la mise en vigueur du tarif de 1920. Cette liste, avec comparaison du nombre de fabriques entre 1919-1920 et 1922-23, est comme suit:

	1919-20	1922-23
Confiserie	181	238
Tissus de laine	29	40
Bonneterie et tricots	104	240

D'autres industries qui ont grandement augmenté leur production mais sur lesquelles il n'existe pas de renseignements détaillés sont: la machinerie électrique, les accessoires et les isolants électriques, la carrosserie d'automobiles, les pianos, le ciment, le cuivre en feuilles et la céreuse.

La vérité sur la chaussure

Il est évident que, pour tout citoyen indépendant et que l'esprit de parti n'aveugle pas, l'industrie de la chaussure, dans notre pays et, plus particulièrement à Québec, a considérablement souffert, depuis quelques années. Diverses causes ont amené cette dépression de la plus importante de nos industries québécoises et nous ne voulons pas rendre seuls responsables de cet état de choses les changements que le gouvernement de M. King a fait subir au tarif de la chaussure depuis 1921. L'excès de production, les temps de crise que nous avons traversés et dont nous subissons encore les effets déprimants, quoiqu'à un moindre degré, et certaines causes locales ont incontestable-

ment agi sur ce malaise dont ont souffert nos manufacturiers de chaussures. Mais, l'une des raisons principales de cette dépression qui va s'accroître, si nous n'y apportons pas un remède immédiat, c'est le changement fait au tarif, en deux occasions différentes, par l'administration libérale et nous allons tenter de le démontrer au moyen de statistiques officielles.

En 1922-1923, le Canada importait 670,502 paires de chaussures de toutes sortes, d'une valeur globale de \$1,648,917. Cette importation venait de différentes contrées. A cette date, le gouvernement King réduisit la préférence britannique ou, en d'autres termes, protégea davantage les marchandises importées d'Angleterre en réduisant les droits préférentiels de 20 p.c. à 17 1/2 p.c. Le résultat d'une telle politique se fit sentir immédiatement, alors qu'en 1923-1924, nous importions 898,620 paires de chaussures, ayant une valeur globale de \$1,973,513. La conséquence inévitable d'une telle augmentation, c'est que l'ouvrier canadien perdit du travail, que nos manufactures se virent placées dans une situation défavorable et l'industrie se ressentit de ce contre-coup inattendu.

En 1923, au cours de la session, le gouvernement King introduisit dans son budget une clause accordant un bonus de 10 p.c. sur toutes les marchandises britanniques transportées au Canada par les ports canadiens. Par cette législation les droits préférentiels sur la chaussure anglaise tombèrent à 15 1/2 pour cent, les plus bas depuis 1874. Immédiatement, les importations augmentèrent d'une façon remarquable. Alors qu'en 1923-24, nous avions importé 898,620 paires de chaussures, nous en importions, l'année suivante 1,052,193 paires, d'une valeur totale de \$2,111,083. De ce total, 667,907 paires furent importées de l'Angleterre et leur valeur était de \$1,217,234, comparée avec 179,916 paires, l'année précédente, avec une valeur de \$483,861.

Et les importations continuent à augmenter cette année encore. Au cours des derniers cinq mois, avril à août 1925, nous avons importé 1,043,290 paires de chaussures anglaises, d'une valeur de \$437,106 ont été importées. L'importation totale de tous les pays, pour les derniers cinq mois, se chiffre à un total de 472,122 paires, d'une valeur de \$896,599.

Pour le même temps, nos exportations de chaussures à l'étranger ont rapidement baissé. Ces exportations qui, en 1919-1920, se chiffraient à la somme importante de \$5,679,720, tombaient à la somme de \$273,273 pour les derniers douze mois finissant à juillet 1925. Les autorités compétentes en la matière attribuent cette baisse considérable à l'instabilité de notre politique tarifaire et aux tarifs protecteurs adoptés dans les autres pays.

Quels ont été les effets de cet envahissement du marché canadien, par la chaussure étrangère, allemande, anglaise et américaine? C'est que cette invasion désastreuse et la baisse de nos exportations ont amené le chômage dans nos manufactures et des pertes considérables chez les patrons, des faillites même. En 1919, les statistiques démontrent que 15,707 ouvriers trouvaient du travail constant et non interrompu, dans les manufactures de chaussures de notre pays. En 1923, ce nombre est réduit à 14,391. Mais, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'en 1919, ces ouvriers travaillaient douze mois de l'année et six jours par semaine et que les bordereaux de paye, chaque samedi, indiquent des réductions constantes. Ces dernières informations nous sont fournies par M. C. McKecher, président de l'Union des ouvriers en chaussures du Canada.

En face de telles constatations, ne sommes-nous pas justifiables de demander au parti qui gouvernera le pays, le 29 octobre prochain, de prendre en sérieuse considération la situation faite à cette industrie canadienne si importante et de la protéger davantage?

Avant de favoriser le manufacturier anglais, songeons d'abord à protéger les nôtres. Jamais le vieil axiome a-t-il eu meilleure application: charité bien ordonnée commence par soi-même.

L'HOMME QUI A PROHIBÉ L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

M. Norris accepte la candidature libérale dans Winnipeg Sud, où il devra faire la lutte à M. Robert Rogers. On assure que cette décision comporte l'entrée immédiate de l'ex-premier ministre du Manitoba dans le cabinet King. Il aurait la promesse formelle d'être nommé d'ici quelques jours secrétaire d'Etat.

Depuis la mort récente de l'hon. Bradbury, M. Norris était mentionné comme l'un des candidats à sa succession au Sénat. Cependant nous nous réjouissons ici même, la semaine dernière, d'apprendre que le Dr Molloy aurait la préférence, les membres canadiens-français du cabinet se montrant nettement hostiles à son rival.

C'est entendu, M. Norris n'ira pas au Sénat — et l'élément français du pays aura satisfaction sous ce rapport; mais il sera ministre — ce qui constitue une honnête compensation.

M. King veut gagner à tout prix l'électorat de l'Ouest. Il croit de bonne politique de s'adjoindre dès maintenant comme collaborateurs des chefs du parti libéral dans les trois provinces. Nous saurons au lendemain du 29 octobre ce que cette tactique électorale lui aura rapporté.

Comme homme politique, M. Norris a évidemment ses qualités et il est possible qu'il fasse meilleure figure dans l'arène fédérale que dans l'arène provinciale. Pour la population française du Canada, il restera l'homme qui a prohibé l'enseignement du français dans les écoles du Manitoba par l'abolition du règlement Laurier-Greenway — et cela malgré les promesses faites aux électeurs.

Toute la population française du Manitoba ressentit alors vivement l'injure qu'on lui infligeait; mais elle eut la satisfaction de voir ses représentants à la législature flageller de maîtrise façon le ministre prévaricateur et ses partisans. Pourquoi ne pas rappeler ici les noms de ces vaillants compatriotes: MM. Albert Préfontaine, chef de l'opposition conservatrice, député de Carillon; Joseph Hanlin, député de Sainte-Rose-du-Lac; Jacques Parent, député de Morris; Aimé Bénard, député d'Iberville; Joseph Dumas, député de Saint-Boniface; P.-A. Talbot, député de la Vérendrye. Les deux derniers, élus comme libéraux, rompirent bruyamment avec leur parti.

Ceci se passait en février 1916 — il y aura dix ans bientôt. Depuis ce temps l'injustice continue et M. Norris n'a pas cessé d'en porter tout l'ouïeux devant l'histoire.

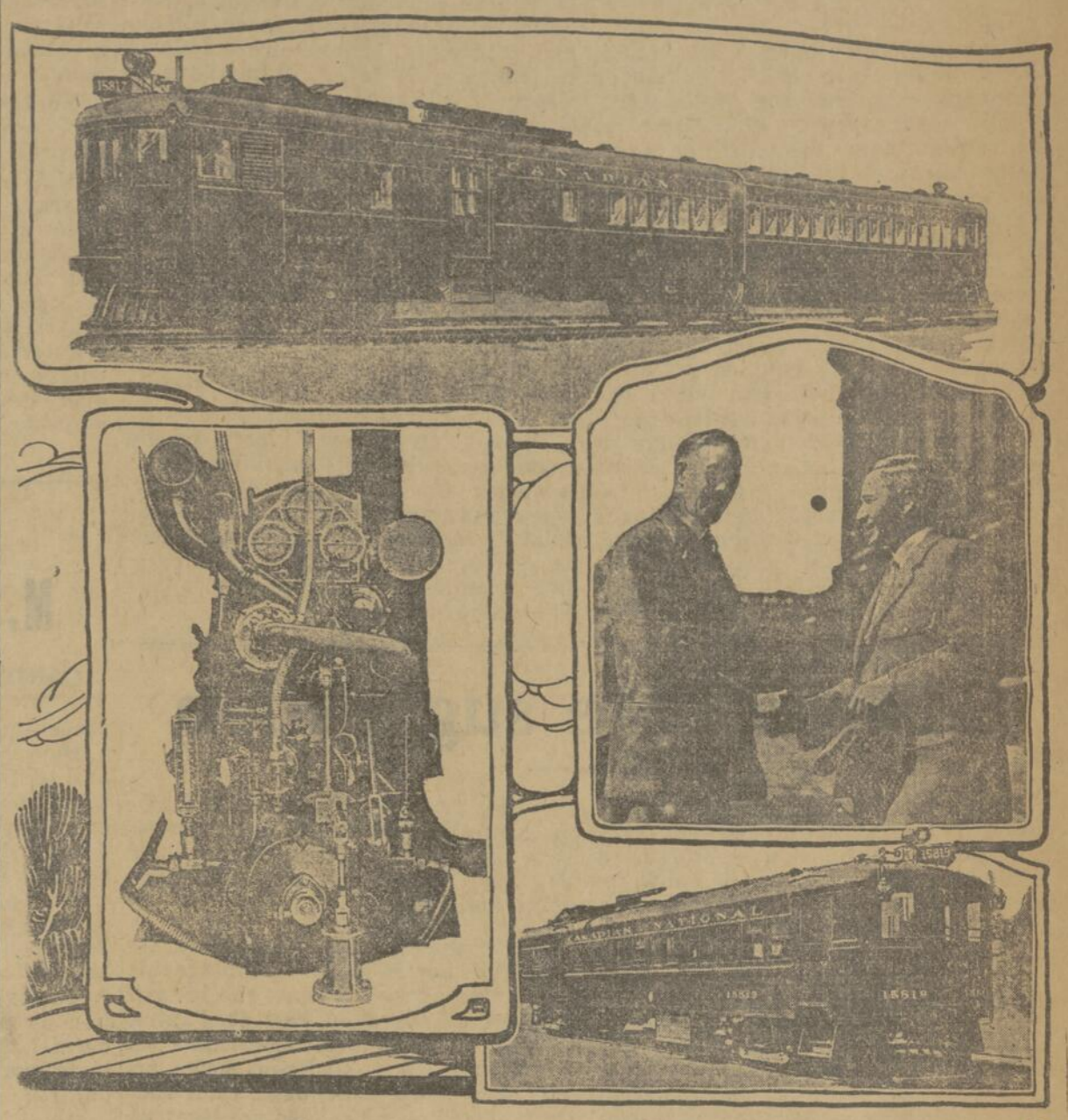
GIN CANADIEN
Melchers
CROIX-D'OR

LE MEILLEUR GIN
Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDS DE FLAONS:
Gros: 42 onces - Prix \$3.80
Moyens: 26 onces - " 2.55
Petits: 10 onces - " 1.10

The Melchers Gin & Spirits Distillery Co., Limited, Montréal.
DISTILLERIE À BERTHIERVILLE

Voiture Electrique du Canadien National



La dernière innovation du Chemin de fer national du Canada est une voiture auto motrice de modèle original et qui aura pour effet, croit-on, d'aider à solutionner les problèmes qui confrontent actuellement les chemins de fer à vapeur: le haut prix du combustible et la concurrence des autobus qui transportent des voyageurs sur les grandes routes. Cette nouvelle voiture qui est mue par l'huile et l'électricité a été inventée par des experts mécaniciens du Chemin de fer national du Canada et fait l'admiration des connaisseurs.

Le principe moteur de cette voiture est assez simple en somme: à l'un des bouts de la voiture est placé un léger moteur à l'huile du type Diesel lequel actionne le générateur électrique qui fournit à la voiture sa force motrice. Le moteur à l'huile est mis en marche par un petit moteur électrique actionné par des batteries qui sont à leur tour rechargées par le générateur dès qu'il y a un mouvement. Comme on le voit ce cycle d'opérations se rapproche assez bien du mouvement perpétuel.

Deux modèles de cette nouvelle voiture ont été construits: un grand et un petit. La photographie du haut représente le grand modèle, dit articulé. Il se compose de deux caisses reposant sur trois bogies à deux essieux. Le bout des caisses est attaché au bogie du centre par un crochet de sûreté qui permet à la partie arrière de pivoter dans les courbes. La longueur totale de cette voiture est de 102 pieds. Elle peut asséoir 126 voyageurs.

En bas est reproduite la voiture petit modèle qui peut asséoir 56 voyageurs. La photographie du bas, à gauche, représente l'un des moteurs à l'huile en usage sur ces voitures. A droite l'on voit le M. le maire J. H. Balharrie d'Ottawa, serrer la main de M. C. E. Brooks, chef du pouvoir de traction au Chemin de fer national du Canada, lors du voyage d'essai de la voiture grand modèle, de Montréal à Ottawa. Dans les deux modèles, il y a amplement de place pour les bagages à un bout de la voiture.

On peut se faire une idée des avantages de la nouvelle voiture par sa performance lors des voyages d'essai. Entre Montréal et Toronto, une distance de 334 milles, il en coûta pour faire marcher le petit modèle \$3.50 d'huile motrice et .48 cents d'huile lubrifiante, soit \$3.98 pour le combustible, alors qu'un train à vapeur entraîné par une locomotive du type le plus économique aurait dépensé au moins \$66.00 de combustible.

Cette voiture est aussi très rapide comme l'a prouvé le voyage d'essai du grand modèle entre Montréal et Ottawa. Le trajet qui a été effectué en 2 heures 15 minutes, soit à une vitesse moyenne de 57 milles à l'heure.

Les deux modèles représentés ici sont actuellement en service. Le grand fait le service sur le Chemin de fer national du Canada entre la gare du tunnel, à Montréal, et Ottawa; le petit modèle entre Hamilton et Guelph, Ontario.

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

ECONOMIQUE-RAPIDE-PONCTUEL

et de QUALITE

Tel est le service d'imprimerie que le MATIN est en état de vous offrir.

S'AGIT-IL
d'un journal, d'une revue, d'un livre ou d'un factum?

VOULEZ-VOUS
une pancarte, une affiche, des factures ou des formules?

AVEZ-VOUS BESOIN
d'en-têtes de lettres, d'enveloppes, de programmes, de reçus, de chèques, de cartes de visite, de billets, de circulaires?

MAIS ALORS
prenez vivement le téléphone et demandez le service d'imprimerie du MATIN: *EST 0893 et notre agent passera chez vous.

VOILA UN BON MOYEN D'AIDER VOTRE JOURNAL TOUT EN FAISANT UNE BONNE AFFAIRE

DEMANDEZ NOS PRIX

CONCOURS de BEBES

Montreal Dairy Company Limited

a organisé un concours pour les bébés ressemblant le plus à celui dont la photographie en couleurs vous sera envoyée sur demande.

\$200.00 en argent pour les 3 meilleures photos ressemblant à la gravure ci-haut mentionnée.

\$50.00 pour les personnes trouvant l'âge (en jours) du bébé de la Montreal Dairy.

Service de détail: 1200, Ave. Papineau.
Service de gros: 1930, Ave. Papineau.

EAST 3000*

Un grave problème

Nous avons toujours prétendu — et nous entendons bien maintenir cette prétention — que la question tarifaire, la question économique de notre pays, devait être tenue en dehors du domaine politique. Est-il vraiment possible de discuter impartialement les graves problèmes de notre situation industrielle et commerciale, si nous les subordonnons aux exigences et aux tractations des manœuvres politiques, aux passions des partis? Le jour où les hommes publics du Canada auront le courage de placer la question économique et tarifaire au-dessus des mesquines considérations de partis et de la confier à l'étude et au jugement d'une commission franchement indépendante, tant au point de vue politique qu'au point de vue des intérêts personnels, ce jour-là nous pourrions voir luire, pour le Canada, l'aurore d'une prospérité établie sur des bases stables et véritablement nationales.

Nous sommes en butte à la compétition étrangère. Il est un seul moyen pour sauver nos industries de l'inactivité qui les menace: c'est de les protéger contre les attaques des autres pays qui, suffisamment et intelligemment protégés chez eux, s'en viennent jeter sur les marchés étrangers, le trop-plein de leur production et à des prix qu'il nous est impossible de rencontrer. Toutes ces contrées concurrentes ont compris l'avantage de se protéger. Veut-on en connaître la liste? Nos lecteurs seront alors plus libres de juger si ces différents peuples ont été moins avertis que nous les sommes en orientant leur destinée commerciale vers une politique de protection véritable. Ces augmentations de tarif datent depuis la guerre.

Dans l'Empire britannique les tarifs ont été élevés par la Grande-Bretagne, l'Etat Libre d'Irlande, l'Australie, les Indes Anglaises, Terre-Neuve, le Sud-Africain, les Guinées Anglaises, le Hon-

duras Anglais, Antioquia, les Barbades, St-Dominique, les Grenades, St-Vincent, Ste-Lucie, la Jamaïque, Trinitades, les dépendances de l'Afrique-Est, la colonie de la Côte d'Or, Malte, la Mésopotamie, la Nigeria, la Palestine, Sarnoa, Sarawak, les Seychelles, Sierra Leone et Ceylan.

Les pays de l'Amérique du Nord et du Sud qui ont élevés leurs tarifs sont les suivants:

Les Etats-Unis, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, le Paraguay, l'Uruguay, le Mexique, le Guatemala, le Honduras, San-Salvador, Cuba et la République Dominicaine, cette dernière devant bientôt augmenter ses droits tarifaires de nouveau.

En Europe, les pays suivants ont élevés leurs droits tarifaires: l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, la Bulgarie, la Tchéco-Slovaquie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, les colonies françaises, le territoire mandataire français (Syrie), la République de Géorgie, l'Islande, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, les Pays-Bas (Hollande), les possessions des Pays-Bas dans les Indes Orientales, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Angola, (Ouest Africain portugais), la Roumanie, la Russie, le Royaume Serbe-Croate-Slovene (Jugo-Slavie), l'Espagne, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Des pays d'Orient, l'Egypte et la Perse, etc., ont également augmenté leurs tarifs: la Chine, le Japon, la Perse, le Maroc et la Libérie.

En tout, il y a donc 81 pays qui ont augmenté leurs droits tarifaires depuis la guerre. Ces droits portent, dans un très grand nombre de cas, sur les produits de la terre et dans presque tous les cas, sur les produits de la terre et dans presque tous les cas, sur les produits manufacturés.

La prospérité du pays

Le pays est prospère clament M. le ministre Cardin et les autres membres du gouvernement.

Si les manufacturiers ferment, c'est parce que les manufacturiers sont des bleus et qu'ils veulent embêter ces pauvres libéraux. Si les faillites augmentent c'est à la suite de l'incurie et de la mauvaise administration. Si le nombre des sans-travail est considérable, c'est qu'il y a beaucoup de paresseux qui ne veulent pas travailler. Si tant des nôtres s'en vont aux Etats-Unis c'est par atavisme car on sait que nos concitoyens surtout ceux d'origine française, aiment le déplacement, et d'autre part bien des cultivateurs préférant la ville à la campagne s'en vont chercher de l'ouvrage dans les villes manufacturières des Etats-Unis. Si l'on voit tous les matins de longues files de miséreux se presser aux portes des institutions de charité pour obtenir de quoi nourrir leurs familles c'est paresse et avarice de la part de ces institutions qui se débarrassent de la sorte de leurs surplus sans avoir à se payer des réceptacles à vidanges et sans devoir les faire enlever.

Voilà en peu de mots ce que veulent dire ces messieurs en disant que le pays est prospère.

Mais les ouvriers qui chôment ou qui ne travaillent qu'avec des heures diminuées et des salaires réduits; ceux qui la bourse plate et l'estomac vide s'en vont demander le pain de leurs enfants; mais les marchands qui ne peuvent recouvrer les comptes de ce qu'ils ont dû avancer à leurs clients; mais les industriels accablés à la fermeture et à la banqueroute, mais tous ceux qui souffrent et qui peinent répondront le 29 octobre. VERAX.

Correspondance

M. L.-A. WILSON

CANDIDAT DANS VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur, Depuis longtemps, vous ne l'ignorez pas, on parlait couramment dans toute votre division, de vos intentions de vous présenter aux prochaines élections fédérales. N'est-il pas vrai qu'à peu près à toutes les réunions paroissiales organisées pour vous remercier de votre philanthropie, vous protestiez avec indignation et véhémence contre de semblables motifs qu'on vous prêtait? Avez-vous parlé autrement à l'Exposition de Soulanges ou à celle de Vaudreuil? Avez-vous été assez clair, catégorique sur cette question de candidature?

Votre médecin, allez-vous jusqu'à dire, vous défendait de faire des campagnes politiques; vous étiez d'ailleurs trop indépendant pour plaire aux partis.

Dites, monsieur, est-ce que depuis un mois il s'est opéré un changement radical dans votre état de santé, ou bien avez-vous depuis ce temps consulté un médecin plus optimiste? Nous attendons vos explications sur une conduite politique aussi étrange qu'inconsciente.

Vous avez proné bien haut votre indépendance monsieur, et vous vous présentez comme libéral. Mais si vous n'êtes pas un libéral soumis, du genre de tous nos moutons politiques québécois, dites-nous donc comment il se fait que Fernand Rinfret, qui fait la lutte dans St-Jacques au Dr R. Laurier, un libéral indépendant, soit venu appuyer votre candidature? Pourquoi on ne met pas un franc Kingiste dans la division? Ces gens-là ont-ils deux poids et deux mesures? Etes-vous progressistes par hasard? Dites-nous donc comment il se fait que Fernand, Oumet, les Farand, les Pilon, les Thauvette et toute la valetaille, dénoncent les indépendants comme tels quand ils n'appuient pas King, et font leurs beaux dimanches de L.-A. Wilson, libéral indépendant, mais appuyant King "en tous points", comme dit le "Canada"? Expliquez-nous donc votre indépendance.

Serez-vous pour les abaissements continus du tarif au détriment de votre division et de votre province, mais au profit de l'Ouest, ou opterez-vous comme sir Lomer Gouin, pour le maintien du tarif Laurier, de l'amitié de qui vous vous réclamez si souvent? Eclaircissez donc ce point, c'est important.

Quant à la préférence britannique avez-vous des idées arrêtées sur cette question? Nous serions heureux de les connaître. C'est de la politique ça, M. Wilson, ce ne sont pas des libelles: chat échaudé, voyez-vous, craint l'eau froide. Répondez oui ou non, mais si vous vous exécutez nous voulons des paroles claires et nettes.

Nous jugerons alors votre indépendance.

UN ELECTEUR.

Les Belges au Canada

Une petite revue agricole belge, fortement teintée d'idées des plus avancées, m'est tombée sous la main. On y fait un tableau fortement exagéré de la situation peu brillante des agriculteurs belges et on les engage à émigrer dans la province de Québec en faisant miroiter à leurs yeux une foule d'avantages.

Et nos cultivateurs qui croient de faire sur nos terres émigrer à une rapidité de plus de 10,000 par mois. Si le gouvernement King n'est pas renversé, ils émigreront en plus grand nombre encore.

Ne serait-ce pas un service de charité en vers ses nationaux pour le consulat de Belgique d'informer ses compatriotes de la situation agricole exacte dans le Canada. Si les Canadiens émigrant n'y pouvant vivre, ce sera-ce des étrangers ne connaissant rien de nos modes de culture, de notre climat, et de nos conditions de vie?

BELGIENS.

LA VERITE SUR LA CONSCRIPTION

Les députés libéraux de la province de Québec ont tous voté le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

FARCEURS ET HABLEURS

Non seulement tous les députés libéraux de la province de Québec ont voté unanimement l'argent nécessaire à la mise en force de la loi de conscription, mais aussi, ils ont, sans une seule exception, voté le principe de la conscription, pendant que neuf députés conservateurs canadiens-français votaient contre le principe de la conscription.

C'est là un fait historique. Personne ne peut le nier de bonne foi. La preuve en est consignée dans les statuts de notre pays. Si quelqu'un vous dit que les députés libéraux de la province de Québec n'ont pas, le 5 juillet 1917, voté le principe de la conscription, ou si ne connaît pas son histoire, ou si ment effrontément.

Le 20 juin 1917, le notaire J.-A. Barrette, député de Berthier, proposait un projet de loi relatif au service militaire—bill 75, appelé communément loi de conscription—le sous-amendement suivant:

"Que tous les mots après le mot "que" soient rayés et remplacés par les suivants: "Ce bill ne soit pas lu" nant une deuxième fois, mais qu'il soit lu la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui." (Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, page 2595.)

On sait que le renvoi d'un bill à six mois, signifie simplement la mort du bill. Le renvoi d'un bill à six mois veut dire sans phrases du principe même du bill. De fait, telle est la signification que l'on attacha alors et que l'on attache encore au sous-amendement Barrette, comme le démontrent les deux opinions que voici:

LA MORT SANS PHRASES

"Un sous-amendement vient d'être proposé par un député que je ne saurais trop où placer, dont je ne salue point les intentions, mais qui devrait forcer tout le monde à se prononcer par un oui ou par un non, catégorique. C'est le sous-amendement Barrette qui réclame le renvoi du bill à six mois, en d'autres termes sa mort sans phrases." (HENRI BOURASSA, le 21 juin 1917, à Saint-Henri.)

POUR OU CONTRE LA CONSCRIPTION

"La proposition de M. Barrette, député de Berthier, de renvoyer à 6 mois le bill Borden est brique, d'ici qu'elle vienne. Elle aura cet avantage de montrer au peuple qui est pour et qui est contre la conscription. Il faudra que tout le monde se prononce sur le principe même du bill. Cela sera peut-être embarrassant pour plusieurs politiciens mais il faut considérer d'abord l'intérêt général avant le bien particulier. Les gens sortent du bois, — et c'est ce que l'électeur veut qu'ils fassent." (GEORGE PELLETIER, dans le "Devoir" du 21 juin 1917.)

Le vote sur le sous-amendement Barrette fut pris à la Chambre des Communes le 5 juillet 1917. Tous les libéraux de la province de Québec présents à la séance, refusèrent de voter le bill et votèrent le principe de la conscription, tandis que neuf députés conservateurs — des vrais anti-conscriptionnistes — demandèrent la mort du bill et votèrent contre le principe de la conscription. La liste qui va suivre est tirée des 241 votes de la Chambre des Communes, session 1917.

Liste des députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la Conscription.

DES FARCEURS

Députés	Comtés
Bureau, Jacques, Trois-Rivières-St-Maurice.	
Brouillard, Ovide, Drummond-Arthabaska.	
Sickerdike, Robert, Saint-Laurent.	
Boivin, Georges-Henri, Shefford.	
Jourassa, J.-Boutin, Lévis.	
Joyer, Gustave, Vaudreuil.	
Jardin, P.-J. Arthur, Richelieu.	
Delelle, Simon, Portneuf.	
Demers, Joseph, Iberville.	
Jeulin, Emmanuel, Wright.	
Ethier, Joseph-Arthur, Deux-Montagnes.	
Fortier, Edmond, Lotbinière.	
Gauvreau, Chs-Auguste, Témiscouata.	
Kay, William-Frédéric, Missisquoi.	
Lachance, Arthur, Québec-Centre.	
Lafortune, D.-A. Montcalm.	
Lancôt, Roch, Laprairie-Napierville.	
Lapointe, Ernest, Kamouraska.	
Lapointe, Louis-Arthur, Saint-Jacques.	
Laurier, Sir Wilfrid, Québec-Est.	
Lemieux, Rodolphe, Rouville.	
Marcell Charles Bonaventure.	
Marcell Joseph-Edmond Bagot.	
Martin Madéris, Sainte-Marie.	
McCrea, Frank, Sherbrooke.	
Pacaud, Lucien, Mégantic.	
Papineau, Louis-Joseph, Beauharnois.	
Power, William, Québec-Ouest.	
Robb, James, Huntingdon.	
Séguin, Paul Arthur, L'Assomption.	
Tobin, Edmond-William, Richmond-Wolfe.	
Verville, Alphonse, Maisonneuve.	
Wilson, Charles-A., Laval.	

Députés conservateurs qui réclament et franchement ont voté contre la conscription.

ANTI-CONSCRIPTIONNISTES

Achim, Honoré, Labelle.
Barrette, Joseph-Arthur, Berthier.
Bellemare, Adélar, Maskinongé.
Boulay, Herménégilde, Rimouski.
Descarries, J.-A., Jacques-Cartier.
Girard, Joseph, Chicoutimi-Saguenay.
Guilbault, Jos. R. Octave, Joliette.
Paquet, Eugène, L'Islet.
Patenaude, Hon. E. L., Westmount-St-Henri.
(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, pages 3167 et 3168.)

LEURS ECHAPATOIRES

"L'amendement Barrette était un truc" disent les députés libéraux de la province de Québec, qui ont voté le principe de la conscription.

REPONSE

Le 22 juin 1917, M. Barrette, député de Berthier, sur une question de privilège, déclara à la Chambre des Communes:

"Je nie catégoriquement que l'honorable premier-ministre ou aucun de ses collègues ou de ses partisans, ait en quoi que ce soit à faire directement ou indirectement avec ce sous-amendement. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu à l'appui de ce que j'avance."

(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, page 2643.)

Le défi ne fut pas relevé.

"Voter pour l'amendement Barrette, c'était enlever au peuple le privilège d'avoir un référendum, disent les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté le principe de la conscription."

REPONSE

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette, et que le sous-amendement Barrette l'eût emporté, le bill de la conscription était tué; la conscription était chose morte et enterrée, sans référendum. Le référendum devenait inutile.

Supposons que tous les députés libéraux de la province de Québec eussent voté le sous-amendement Barrette et que le sous-amendement Barrette eût été défait, il restait à tous ceux qui l'avaient voté une autre chance: voter pour l'amendement Laurier qui demandait le référendum.

Liste des députés conservateurs qui après avoir voté contre le principe de la conscription, ont également voté en faveur de l'amendement Laurier demandant le référendum.

Achim, Honoré, Labelle.
Barrette, Joseph-Arthur, Berthier.
Bellemare, Adélar, Maskinongé.
Boulay, Herménégilde, Rimouski.
Descarries, J.-A., Jacques-Cartier.
Girard, Joseph, Chicoutimi-Saguenay.
Guilbault, Jos. R. Octave, Joliette.
Paquet, Eugène, L'Islet.
Patenaude, Hon. E.-L., Westmount-St-Henri.
(Voir "Hansard", Edition révisée, Session 1917, Volume III, pages 3168 et 3169.)

DEUX QUESTIONS

1ère Question

Est-ce que ce n'est pas sur la deuxième lecture d'un bill qu'on en discute le principe?

2ème Question

Est-ce que ceux qui ont voté pour le sous-amendement Barrette, demandant que la deuxième lecture du bill de la conscription ne soit faite que dans six mois, ont voté contre le principe du bill? ... Les députés libéraux de la province de Québec qui ont voté contre le sous-amendement Barrette, doivent répondre OUI ou NON. Une réponse catégorique! Pas de faux-fuyant!

L'EQUIVOQUE PRENDRA FIN

Le 21 juin 1917, le "Devoir" publiait en page 8 et en dépêche d'Ottawa, une nouvelle intitulée: "L'équivoque prendra fin. L'amendement de M. le député Barrette va forcer la Chambre à se prononcer sans faux-fuyant sur ou contre la conscription."

Dans cette dépêche, on y lit textuellement: "Celui-ci (Sir Wilfrid Laurier) ne pourrait en effet se rallier au sous-amendement Barrette sans se prononcer carrément opposé au principe de la conscription, et telle n'est pas son attitude. M. Laurier n'a pas dit qu'il s'oppose à la conscription, il a dit que tout le monde s'y conformera, si le peuple le désire." (Le "Devoir", 21 juin 1917, page 8)

Nous ajoutons au dossier une lettre de Sir Wilfrid Laurier qui parut dans le "Record", de Windsor, Ontario, et fut reproduite, le 23 décembre 1917, dans la "Patrie" de Montréal. Voici ce document:

Ottawa, 12 novembre 1917.

"Mon cher J. B.: Je t'ai écrit il y a quelques jours au sujet de notre ami Kennedy. Je suis encore d'opinion qu'il faudrait que nos amis se rallient immédiatement à sa candidature. Je sais qu'il y a quelque difficulté, à cause de la restriction qu'il fait sur la question de la conscription. Il faut se rendre compte toutefois que dans les circonstances où nous sommes, il faut nécessairement faire des concessions. A une assemblée des candidats libéraux de l'est de l'Ontario, il y a trois semaines, j'ai déclaré qu'il y avait trois alternatives à prendre, car plusieurs s'étaient prononcés pour la conscription. Je n'ai pas voulu faire de cette question une question de parti, car c'eût été tout compromettre. Chacune de ces alternatives est acceptable: 1— Se présenter contre l'Union et contre la conscription; 2— contre l'Union mais pour la conscription; 3— libéral indépendant. Je reçois une lettre de quelques libéraux qui veulent présenter un candidat contre Kennedy... Ce serait faire le jeu de nos adversaires. Voulez-vous tout demander, c'est s'exposer à tout perdre. Je compte sur ton influence pour mettre nos amis au point sur cette question, et je dis qu'il faut appuyer la candidature de Kennedy... Crois-moi ton bien dévoué, WILFRID LAURIER."

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? Le chef libéral, d'après cette lettre, déclare qu'il a exposé à ses partisans libéraux qu'ils peuvent se présenter pour la conscription.

Il ne faut pas s'étonner que Sir Wilfrid ait fait voter tous ses députés de la province de Québec pour le principe de la conscription, qu'ils ont ensuite si odieusement exploitée.

Farceurs, n'est-il pas vrai?

DEUX AUTRES QUESTIONS

... Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui promettaient de demander le rappel de la loi de conscription? ... Connaissez-vous des députés libéraux de la province de Québec qui s'engageaient de même par écrit à demander le rappel de la loi de conscription?

QU'ONT-ILS FAIT?

Division Laurier-Outremont
LISTE DES COMITES DE
L'HON. RODOLPHE MONTY,
CANDIDAT PROTECTIONNISTE
COMITE CENTRAL:
1954 Blvd St-Laurent,
Bélair 8262 Bélair 8263 Bélair 2219
COMITE ANGLAIS:
237 Laurier Ouest, Atlantic 5405
COMITE OUTREMONT:
(Cons. Association) 1171 Ave. Bernard, Atlantic 5405
COMITE FRANÇAIS:
2782 Blvd. St-Laurent, Calumet 2151
COMITE ISRAELITE:
1842 St-Laurent, Bélair 8037
COMITE ITALIEN:
3061 Blvd. St-Laurent, Calumet 2086
COMITE FRANÇAIS D'OUTREMONT:
1009 Van Horne Atlantic 4598

En attendant le Scrutin

L'honorable Mackenzie-King revient de l'Ouest avec l'espoir d'avoir converti à sa cause plusieurs divisions progressistes. En 1921, ses candidats n'ont guère fait mieux dans les trois provinces centrales que ceux de l'honorable Arthur Meighen. On se le rappelle, le 7 décembre de cette année-là, trois provinces de l'Est faisaient bloc pour le parti rouge, et deux provinces de l'Ouest se signalaient en n'élisant que des progressistes et des travaillistes.

Cette année, sans prétendre percer le voile de l'avenir, il paraît évident qu'il n'y aura de bloc nulle part. M. King perdra certainement des sièges dans les provinces maritimes et la province de Québec. Mais il y a lieu d'espérer pour lui que ces pertes seront partiellement compensées par des gains importants dans les comtés ruraux de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les conservateurs, de leur côté, gagneront aux tiers-parti plusieurs des comtés urbains, à Winnipeg surtout, à Calgary, à Saskatchewan, et peut-être à Edmonton. Ce serait une excellente affaire pour le pays si M. Forke voyait sa cohorte réduite de 65 qu'elle était à 35 ou 45 au plus.

Mais nous tenons toujours à l'affiche la promesse faite par M. King que si le scrutin du 29 octobre ne lui assure pas une majorité absolue sur les deux autres groupes, il demandera immédiatement de nouvelles élections.

Le pays a besoin d'une politique et d'un gouvernement stable. Une alliance entre un groupe de 90 ou 100 libéraux avec un groupe de 35 ou 45 progressistes serait intolérable, étant donné la façon dont M. King et Forke se sont dénoncés mutuellement pendant la présente campagne. D'autre part, si les libéraux sont défaits mais que les conservateurs n'ont pas une majorité dans la prochaine Chambre des Communes, il faudrait être également entendu que l'imbroglie sera tranchée sans retard par une nouvelle consultation électorale. — (Evénement).

Une girouette

Le ministre de l'agriculture de Québec écrivait ce printemps la lettre suivante:

Québec, le 27 mars 1925.
M. Emile Arès, secrétaire,
Cercle Agricole,
Saint-Césaire, P. Q.

Cher monsieur, J'ai votre lettre ainsi que la résolution qui l'accompagne. J'ai fait des nouvelles démarches, cette année, auprès des autorités fédérales afin d'obtenir en faveur des cultivateurs une élévation des droits sur les produits agricoles des Etats-Unis entrant au Canada afin de protéger le cultivateur canadien au même degré que le cultivateur américain l'est par le tarif Fordney.

Je regrette de n'avoir pas réussi dans mes démarches, car le discours sur le budget ne mentionne aucun changement dans cette partie du tarif.

J'espère toujours, cependant, que les autorités fédérales se rendront aux nombreuses demandes qui leur sont faites et aux instances répétées que j'ai formulées moi-même.

Votre bien dévoué,
Signé: J.-E. CARON.

Or le même ministre de l'Agriculture parlant dimanche, 18 courant, à Saint-Augustin, dans une assemblée du candidat libéral, disait:

"Qu'est-ce que la protection? Un grand mot et souvent une grande tromperie, qu'a-t-elle fait pour le cultivateur? Elle lui a enlevé ses marchés, le forçant ainsi à diminuer la valeur de sa récolte. Cette récolte que l'on évalue à un milliard de piastres ne peut être toute consommée au pays. L'habitant doit essayer de vendre ses produits ailleurs, en Angleterre, aux Antilles. Pourquoi donc serait-il privé d'un immense marché, au pays voisin?"
On a des principes ou on en a pas!
E. COEURÉ.

Sociétés secrètes

L'hon. M. Arthur Meighen a déclaré en pleine Chambre, devant toute la députation qui l'écoutait, qu'il ne faisait partie d'aucune société secrète et qu'il n'en a jamais fait partie.

Nous demandons à M. King de faire la même déclaration.
En est-il capable?
Parlez, M. King.

Le MATIN est publié par Roger Maillet, à Montréal, rue Saint-Denis, No 164. Il est imprimé par la Compagnie d'imprimerie "LE MATIN", Limitée, 164 rue St-Denis.



La troisième suggestion

Nous avons jusqu'ici entendu surtout parler de hausse ou de baisse du tarif. Les francs ministériels, avec M. King et Dunning, sont en faveur de l'abaissement du tarif. Les conservateurs francs, avec M. Meighen ou M. Patenaude, réclament un tarif plus élevé ou la réduction de la préférence tarifaire accordée aux produits anglais. Le premier ministre déclare qu'il s'oppose à l'élévation du tarif, parce que ce serait augmenter le coût de la vie. Le chef de l'opposition lui répond: "Vous êtes pourtant incapable de démontrer que la baisse du tarif pratiquée par votre gouvernement ait fait baisser le coût de la vie."

Cependant, il intervient accidentellement une troisième idée, entre les deux idées maîtresses proposées à l'électorat pour le guérir de ses maux économiques. Un libéral en vue de cette province ayant réclamé par lettre plus de protection pour les cultivateurs de la province de Québec, on cherche à le mettre en contradiction avec ses amis politiques. Mais un habile homme est rarement pris au dépourvu. "Je suis en faveur de la réciprocité tarifaire," dit-il à ses antagonistes. Il est donc actuel d'étudier ce que vaudrait pour le Canada la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Nous sommes d'avis que la réciprocité avec les Etats-Unis ne saurait profiter au Canada que lorsque le tarif américain est surélevé, comme il l'est actuellement. Enlever toutes les barrières tarifaires entre deux pays voisins, l'un très peuplé et très productif, l'autre riche en matières premières, mais pauvre en hommes et en capitaux, c'est unifier commercialement puis politiquement les deux peuples. C'est à cause de ce risque que la nation canadienne a répudié un pacte réciprocal-

re sur les produits naturels en 1911. Ce pacte aurait eu pour résultat de convertir le Canada en un vaste champ d'exploitation pour l'industrie et le commerce américains.

La réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis serait moins dommageable pour notre pays, à mesure que le tarif douanier s'élèvera de part et d'autre. En effet, si la clôture américaine est trop élevée, nous garderons notre argent chez nous; cependant, qu'il faudra bien que les Yankees achètent de nos matières premières, bois, métaux, grains et le reste. Mais pour que cette réciprocité soit sans danger, il faudrait encore user de prudence et parer aux éventualités pouvant découler de cas particuliers. Par exemple, en ce qui concerne l'industrie des cuirs et produits du cuir, si le gouvernement américain juge que les Etats-Unis n'ont pas besoin d'impôts douaniers sur les peaux brutes, les cuirs, et les chaussures, il est clair que nous ne devons pas en conclure qu'il faut abolir le tarif canadien sur ces articles. Sans quoi, une industrie qui emploie des milliers de mains et dont le principal représente des millions serait ruinée du jour au lendemain.

Si nous scrutons l'idée du libéral réciprocitaire dont il est ici question, c'est la réciprocité sur les produits agricoles seulement qu'il préconise. Sa proposition a besoin d'être limitée à ce point pour qu'elle soit raisonnable et acceptable. Et pour revenir à la pratique, comme le tarif américain prohibe à peu près l'entrée des produits de la ferme canadienne, c'est une politique de protection tarifaire plus élevée qu'il nous faut en Canada, pour les cultivateurs autant sinon plus que pour les ouvriers.

peg, ce qui est bien différent du coût de transport de Sherbrooke à Winnipeg.

Et tandis que l'ouvrier de Sherbrooke prend la route de Albany pour aller remplir ce travail, nos chemins de fer canadiens perdent le transport de toutes ces marchandises que nous allons consommer ici.

Voilà, nous semble-t-il, un exemple bien vivant et bien concret du tort que peu causer à nos industries comme à nos chemins de fer la libre concurrence des marchandises étrangères sur notre sol canadien. Une protection bien comprise est appliquée avec discrétion aide à résoudre le problème de nos voies ferrées et beaucoup d'autres problèmes encore.

Les discours de King

Oui, je viens aujourd'hui prononcer un discours. Je viens selon l'usage antique des vieux jours pour continuer la campagne électorale. Célébrer avec vous la gloire libérale. Que les temps sont changés, dès qu'il était connu.

Que l'on allait entendre le Grand Disparu. La salle à l'ouverture, était bientôt remplie de ceux qui avait touché la Lauréolatrie. Et tous, devant l'estraade, à grand-peine.

Voyaient leurs rangs grossir de plus en plus. Ils étaient là buvant avec soin la parole. Dès qu'elle s'échappait des lèvres de l'idole. Mais le cruel destin en poursuivant son cours. En des jours ténébreux, a changé ces beaux jours.

De nos amis zélés, à peine un petit nombre. Des premiers temps enor nous retraire.

Le reste pour nous tous montre un déclin.

Et même reniant le nom de libéral. Vent s'aplatir aux pieds des pires adversaires. Désertant le parti qu'ont acclamé leurs pères. Je crains que l'électeur, à ne vous rien cache. Nous même du pouvoir